



**Vous travaillez en milieu protégé :  
qui peut vous aider pour adapter  
votre travail à votre handicap ?**



**Facile à lire et à comprendre**



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

# **Vous travaillez dans un ESAT : qui peut vous aider ?**

Un ESAT est un établissement  
et un service d'aide par le travail.  
Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.



Les travailleurs des ESAT sont en ESAT  
car ils ne peuvent pas travailler  
dans une entreprise ordinaire  
à cause de leur handicap.

Si vous travaillez dans un ESAT  
et que vous avez du mal à faire votre travail  
à cause de votre handicap,  
plusieurs personnes peuvent vous aider :

- le moniteur de l'ESAT
- l'assistant social de l'ESAT

Un assistant social vous aide si vous avez des problèmes  
à cause de votre handicap.

Par exemple, l'assistant social peut vous aider  
à trouver un autre ESAT.

- le médecin du travail  
Le médecin du travail regarde si les salariés  
d'une entreprise ou d'un ESAT sont en bonne santé



- le chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.



Un chargé d'insertion professionnelle peut vous aider :

- à trouver un travail,
- à changer de travail
- ou à continuer à travailler malgré votre handicap.

# **Vous ne pouvez plus faire votre travail à cause de votre handicap et vous voulez faire une formation pour changer de travail : comment faire ?**

Une formation vous sert à progresser dans votre travail ou à apprendre un métier différent.

Après une formation, vous pouvez faire plus de choses qu'avant ou vous faites mieux les choses.



Vous suivez des formations pour apprendre un nouveau métier ou pour apprendre des choses pour pouvoir avoir un métier.

Si vous voulez faire une formation il faut en parler au chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.

Vous pouvez par exemple faire une formation dans un CRP.



Un CRP est un centre de rééducation professionnelle.

Les CRP accueillent uniquement des travailleurs handicapés.

Si vous voulez faire une formation dans un CRP vous devez faire une demande à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



# **Vous voulez travailler dans une entreprise en milieu ordinaire : comment faire ?**

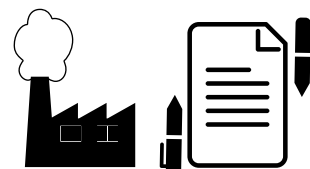
Vous pouvez demander au moniteur d'ESAT un suivi.  
Ce suivi sert à préparer la sortie de l'ESAT  
pour un travail en milieu ordinaire.



Ce suivi fait partie des missions d'accompagnement de l'ESAT.

Vous travaillez en milieu ordinaire quand :

- vous êtes salarié
- vous avez un contrat de travail
- vous avez un salaire tous les mois.



Quand vous trouvez un travail en milieu ordinaire  
le suivi de l'ESAT s'arrête.

Vous pouvez faire une demande pour être suivi  
par un conseiller.



Ce conseiller vous aide à progresser dans votre travail.  
Le conseiller vous aide  
si vous avez des difficultés dans votre travail.



Ce suivi s'appelle l'emploi accompagné.

Dans l'emploi accompagné  
vous avez un suivi individuel selon vos besoins.

Si votre ESAT ne peut pas vous accompagner  
vers le milieu ordinaire  
un conseiller emploi accompagné peut vous aider.  
Il recherche avec vous un nouveau travail.



Pour en savoir plus  
Vous pouvez lire la fiche  
L'Emploi accompagné.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.  
Le facile à lire et à comprendre est une méthode  
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.  
Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)

Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurrelle  
et Arnaud Toupense.

Fiche mise à jour en novembre 2019.